

Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts

Présidente

Barbara CASSIN

Membres de la section

Sophie BASCH

Marc BUHOT DE LAUNAY

Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET

Aurele CRASSON

Mireille DELBRACCIO

Jérôme DOKIC

Michel ESPAGNE

Marie GAILLE

Laurence GIAVARINI

Gerhard HEINZMANN

Pierre-François MOREAU

Jacques MORIZOT

Sarga MOUSSA

Lise QUEFFELEC-DUMASY

Marwan RASHED

Anne-Lise REY

Jean-Pierre SCHANDELER

Anne SELLIER

Isidora STOJANOVIC

La section 35 réunit à l'heure actuelle 200 chercheurs, répartis au sein de 49 unités. Elle accueille un ensemble de recherches relevant de plusieurs champs disciplinaires. Son intitulé, *Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts*, donne une première idée de sa diversité. Il met en évidence la caractéristique la plus originale de la section : s'appuyer sur la découverte et l'exploitation de ressources patrimoniales, via notamment l'invention d'outils éditoriaux, pour explorer de nouvelles thématiques et de nouveaux domaines, éclairer les enjeux du présent, proposer en meilleure connaissance de cause des diagnostics, des prises de risque et des innovations, et répondre ainsi à ce qu'il est convenu d'appeler les grands enjeux sociétaux.

La section recèle en son sein des recherches pratiquement inexistantes dans les universités (une bonne part de l'édition musicale, des recherches relatives aux mathématiques chinoises, aux sciences arabes, à l'histoire des transmissions religieuses, etc.), mais l'ensemble ne prend sens que comme ensemble justement, par la manière dont les disciplines et les savoirs les plus pointus interagissent en se focalisant sur des objets et des projets communs. Cette diversité disciplinaire correspond au sein d'une seule section à l'un des atouts majeurs de l'organisme CNRS en sciences humaines et sociales, et le présent rapport souhaite en montrer tout l'intérêt.

L'actualité des dernières années a été particulièrement dense pour la recherche. Le contexte général, à savoir la succession des réformes de fond (création de l'ANR, de l'AERES, des Instituts), la remise à plat des rapports avec les universités et les autres organismes devenus autonomes (« umérisation/ désumentarisation », chaires d'excellence), l'empilement peu lisible des nouvelles structures (PRES, alliances, réseaux thématiques de recherche avancée, campus d'excellence, outils d'excellence, initiatives d'excellence, laboratoires d'excellence), le choix fait au plus haut niveau d'une recherche sur projets courts aux dépens d'une recherche fondamentale, sans parler d'une certaine méfiance, voire un certain mépris, de la gouvernance à l'égard de la communauté des chercheurs, n'ont pas été sans incidence sur la façon même d'envisager la recherche et le cours même de celle-ci.

Au-delà de cet infléchissement global des structures et du sens des missions dévolues à la recherche, la section 35 se trouve confrontée à des enjeux qui lui sont propres. On peut distinguer entre les enjeux internes à l'évolution de la section et les enjeux liés à la politique générale de réforme de la recherche. On examinera successivement les premiers puis les seconds, après avoir présenté la section 35 dans ses principales caractéristiques.

I - COMPOSITION, AXES ET POLES DE RECHERCHE : L'INTERDISCIPLINARITE DE LA SECTION 35

La section 35 recouvre des travaux en épistémologie, histoire et philosophie des sciences et des techniques, en philosophie du langage et de la cognition, en philosophie antique, médiévale, moderne et contemporaine, en littératures française et d'expression française, en littératures étrangères, en théorie de la représentation littéraire et artistique, en esthétique et en musicologie.

La diversité des champs disciplinaires réunis dans la section constitue un gage de richesse, d'abord parce que cette diversité n'est pas synonyme d'éclatement : les échanges d'une discipline à une autre, les emprunts, les discussions méthodologiques et épistémologiques abondent depuis toujours ; les chercheurs partagent, pour la plupart, le point commun d'élaborer leur recherche à partir d'une confrontation rigoureuse et exigeante avec un *corpus* – point commun qui induit des questionnements croisés et des transferts méthodologiques d'une recherche à une autre. L'interaction des disciplines et des champs de recherche propres à la section 35 représente sans doute l'une des formes les plus complexes et les plus créatrices de rencontre disciplinaire dans le cadre des sciences humaines et sociales au sein de l'INSHS, d'autant que cette pluridisciplinarité agit non seulement au niveau de la section mais caractérise aussi un bon nombre des laboratoires qui la composent. La section 35 a réussi, au cours des dernières années, à tirer un bénéfice scientifique de la pluralité des disciplines qu'elle réunit : elle peut se définir non comme une juxtaposition d'approches disciplinaires, mais plutôt comme un lieu de confrontation et de réflexion au sujet de problèmes et de questions qui structurent les sciences humaines dans leur ensemble. À titre d'exemple, on peut évoquer la tension féconde entre histoire et épistémologie des sciences, la question de la définition et de la frontière de la littérarité, celle d'une actualisation de l'Antiquité, notamment des rhétoriques antiques, celle, toujours renaissante, d'un néo-humanisme, ou encore la question de la dynamique des rencontres de cultures, le conflit entre traduction et authenticité, le problème de la production et de la transmission des savoirs fixés dans des textes.

La section 35 se spécialise dans l'étude des cultures écrites, de leurs imbrications, de leurs interactions, de leurs traductions. Dans cet ensemble particulièrement large, elle assure, d'une part, une veille scientifique et privilégie, d'autre part, les méthodes nouvelles, susceptibles d'aider à repenser ou à réorganiser intellectuellement les domaines qu'elle couvre. Les tensions qui la structurent, de la philologie aux sciences cognitives, en font donc un lieu d'interrogation sur la pertinence des cloisonnements disciplinaires et des identités scientifiques.

(VOIR ANNEXE 1 : COMPOSITION DE LA SECTION)

1. Spécificité de l'interdisciplinarité de la section 35 au sein du CNRS

Plutôt qu'une liste des recherches domaine par domaine, nous voulons dégager ici quelques exemples significatifs d'objets communs produits au croisement des laboratoires par l'ouverture des perspectives disciplinaires, et qui constituent autant d'objets nouveaux dont la section aimerait favoriser le développement.

(1) Traductibilité — traductions, traditions, transferts, métissages, représentations

Le point focal d'une grande partie de ces disciplines et sous-disciplines est une pratique des textes, au sens le plus large du terme (des mathématiques à la musique, et de la philosophie présocratique aux correspondances), qu'il s'agisse de les « inventer », de les répertorier, de les « critiquer » (établissement, étude génétique, édition, commentaire, interprétation), de les mettre à disposition (*corpus*), de les traduire, d'étudier leur histoire, les conditions de leur production, de leur transfert ou de leur réception. Conjuguant synchronie et diachronie, la recherche en section 35 ajoute aux réflexions actuelles sur la nature des savoirs littéraires, philosophiques ou scientifiques, une profondeur d'enquêtes qui traverse les périodes - l'Antiquité grecque, le Moyen-Âge arabe ou latin, la Renaissance, l'âge classique, les Lumières, l'époque romantique, jusqu'à la culture contemporaine - et les frontières - mondes gréco-latin, judéo-chrétien, arabe, indien, africains, extrême-orientaux, continent latino-américain, cultures anatoliennes, germaniques, slaves, etc.

L'un des objets transversaux le plus marquant et le plus riche d'avenir dans cette perspective peut être désigné par « traductibilité », en entendant par là non seulement la traduction interlinguistique des textes et des mots, mais la réflexion sur le caractère universel ou singulier des concepts et des théories, la question de la tradition, de la transmission, des transferts, des croisements et des appropriations au sein d'une aire culturelle et d'une culture à une autre, donc les articulations entre langues, pensées, cultures et représentations.

On peut facilement montrer, en croisant une approche chronologique et les dominantes disciplinaires, en quoi tous, ou presque tous, les laboratoires de la section ont approprié ce type de questionnement à leurs choix d'objets. Ainsi, l'IRHT n'est pas seulement un institut où l'on travaille sur le Moyen-Âge mais un des rares centres au monde ayant vocation à préserver dans son intégralité la mémoire écrite du monde médiéval et de la Renaissance en au moins six langues. Le Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (UMR 8584) est, en France, le seul à étudier de manière historique, non-confessionnelle, le fait religieux dans les trois traditions monothéistes (sans exclure le monothéisme philosophique païen), de l'Antiquité à l'époque moderne ; il examine la confrontation entre les rationalités religieuses et la rationalité philosophique, et s'appuie sur l'étude de traditions textuelles qui vont du latin et du grec jusqu'aux langues modernes (allemand), en

passant par l'hébreu, le syriaque et l'arabe. Le centre Léon Robin interroge le sens et les conditions du passage du corpus des Présocratiques grecs à celui encore inexploré des Présocratiques latins, et propose via le *Dictionnaire des intraduisibles* et ses traductions une réflexion d'ensemble sur ce que peut vouloir dire « philosopher en langues ». La question des « transferts culturels » est au cœur de la problématique du laboratoire « Pays germaniques, histoire, culture, philosophie » etc. L'UMR 8599 (Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des 17^e et 18^e siècles) complète cet ensemble. Elle unit les recherches sur les deux périodes qui viennent d'être mentionnées, l'âge classique et le siècle des Lumières et mène une politique active d'édition critique (notamment les œuvres complètes de Molière, Diderot, Mercier, les Contes de fées des 17^e et 18^e siècles, sans compter une forte participation à l'édition Voltaire d'Oxford) qui est couplée avec une réflexion sur la nature et le statut des textes (naturalisation, transmission, réception, appropriation).

La traduction, l'édition, l'interprétation de la pensée antique - latine, grecque, arabe notamment - constituent un point fort manifeste. L'UMR8131 (Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique), l'UPR76 (Centre Jean Pépin) et l'UMR8163 (Savoirs, Textes, Langages) en sont les acteurs principaux, sans oublier la FR33 (Institut des traditions textuelles – philosophie, sciences, histoire et religions) et l'UPR841 (Institut de recherche et d'histoire des textes). Du point de vue disciplinaire, la philosophie s'y trouve particulièrement bien représentée. Mais dans tous les cas, ces unités sont des lieux de confrontation pluridisciplinaire, tant du point de vue méthodologique qu'épistémologique : philosophie / linguistique, philosophie / littérature, philosophie / grammaire, philosophie / philologie, philosophie / histoire, philosophie des sciences / histoire des sciences, etc.

Un second pôle est centré autour de la Renaissance qui, comme le précédent, réunit plusieurs compétences. Mise à disposition des ressources documentaires, traduction, édition, interprétation sont les activités principales de plusieurs laboratoires : le GDR2837 (Culture latine de la Renaissance européenne), le GDR3063 (Théories du poétique) (« Théories du poétique », qui travaille à l'interface de l'italien, de l'espagnol/catalan, de la langue d'oc et bien sûr du latin, l'UMR6576 (Centre d'études supérieures de la Renaissance) déploient leurs recherches dans ce champ particulièrement riche, tandis que d'autres unités y consacrent une partie de leurs travaux, par exemple l'UPR76, l'UMR5037 (Institut d'Histoire de la pensée classique), ou l'UMR5186 (Institut de recherche sur la Renaissance, l'Âge classique et les Lumières). L'objet « Renaissance » est ainsi, au croisement de ces laboratoires, un objet textuel et plurilingue, non moins littéraire et philosophique que mathématique, technique, pictural, architectural et musical.

Entre la période antique et la Renaissance, il faut souligner l'importance des travaux sur le Moyen Âge mené au sein du CNRS par des unités relevant de la section 35, qui compense autant que faire se peut (de concert avec la section des Sciences religieuses de l'EPHE) la négligence dans laquelle cette période est si souvent tenue à l'Université. Les unités citées précédemment, au sujet

de la période antique et de la Renaissance, accueillent également des travaux sur la pensée et le *corpus* du Moyen Âge, auxquelles il faut ajouter l'UMR6223 (Centre d'études supérieures de la civilisation médiévale), même si elle ne relève pas de la section 35 à titre principal, ainsi que le GDR3063 mentionné ci-dessus.

La période classique et moderne concentre des recherches philosophiques et littéraires, avec le travail d'édition et de traduction de l'UMR5037 et de l'UMR5186, déjà évoquées. Les recherches spécifiques sur les Lumières se déploient au sein du GDR2838, dont l'objet est l'édition critique des œuvres complètes de D'Alembert, et plus largement de l'UMR5611 (Littérature, idéologies, représentations aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles). L'UMR8599 (Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des 17^{ème} et 18^{ème} siècles) complète cet ensemble.

La section 35 accueille enfin un nombre significatif de recherches sur le 19^{ème} siècle ainsi que sur la période la plus contemporaine, à nouveau tant littéraires que philosophiques. De façon transversale, la question de la transmission et des transferts ainsi que celle de l'émergence des connaissances et des théories mobilisent les recherches de plusieurs équipes qui, par ailleurs, peuvent travailler sur des objets ou des aires culturelles très différents. On peut évoquer par exemple l'UMR3199 (Transitions), l'UMR8547 (Pays germaniques, histoire, culture, philosophie - Transferts culturels/Archives Husserl de Paris) ou encore l'UMR8131 (Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne) qui relève de la section 35 à titre secondaire. Des perspectives comparatistes sont développées, pour l'étude des corpus et celle des méthodes, par exemple dans le programme « Les écritures de l'intime et l'autofiction en France et en Russie au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle » de l'UMR6563 (Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des 19^{ème} et 20^{ème} siècles). Pour cette période comme pour les autres, les unités de recherche relevant de la section 35 déploient un effort significatif dans le domaine de l'archivage, de l'édition de textes et du travail sur manuscrit : l'UMR8132 (Institut des Textes et Manuscrits Modernes) en constitue une illustration exemplaire, tout comme l'UMR6563 déjà évoquée.

L'effort de théorisation, le plus souvent inscrit dans une réflexion plus large relevant de l'esthétique et de la théorie des représentations, également attentive aux supports et médias de l'expression artistique, littéraire ou philosophique, est au centre des programmes de recherche développés au sein de la FRE3307 (Institut d'esthétique, des arts et technologies), du GDR3063, de l'UMR7172 (Atelier de Recherche sur l'Intermédialité et les Arts du Spectacle), ou encore l'UMR8566 (Centre de recherche sur les arts et le langage). Dans le domaine de la musicologie stricto sensu, on soulignera le rôle de deux UMR qui relèvent de la section 35 : l'UMR 200 (Institut de recherche sur le patrimoine musical en France), l'UMR2162 (Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles), sans négliger des recherches qui se développent dans des unités dont ce n'est pas la vocation principale : par exemple, l'UMR6576 (Centre d'études supérieures de la Renaissance) ou l'UMR8566 (Centre de recherche sur les arts et le langage). Pour

ce domaine, il faut citer encore l'UMR9912 (Sciences et Technologies de la Musique et du Son), même si elle ne relève pas de la section 35 à titre principal.

Il faut compléter ce tableau par une description de la recherche en philosophie et histoire des sciences, massivement présente au sein de la section 35. Toutes périodes confondues, elle constitue un axe propre de la section, présent dans toutes les périodes évoquées précédemment et selon différentes perspectives de problématisation. L'éventail en est très riche, d'une approche historique à une perspective naturaliste. De ce fait, cet axe est un lieu de débats sans cesse renouvelés entre différentes traditions et orientations théoriques. L'UMR6059 (Centre d'épistémologie et ergologie comparatives), l'UMR7117 (Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie), l'UMR7219 (Laboratoire de Philosophie et d'Histoire des sciences), l'UMR7656 (centre de recherche en épistémologie appliquée), l'UMR8590 (Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques), l'UMR8560 (Centre Alexandre Koyré-Centre de recherches en histoire des Sciences et des Techniques), l'UMR8129 (Institut Jean Nicod) en illustrent quelques unes des tendances fortes, aux côtés d'unités qui déploient partiellement leurs recherches en direction de l'histoire ou de la philosophie des sciences, telle que l'UMR5037 déjà citée.

Ces recherches sur la « traductibilité », que l'on n'inscrit pas de prime abord dans le champ de la philosophie politique et morale, sont évidemment lourdes d'enjeux politiques et éthiques. La problématique des transferts culturels comme celle de la traduction comportent des liens évidents avec l'analyse de l'Etat-nation, du nationalisme, du colonialisme et du post-colonialisme, de la mondialisation, du lien social dans les sociétés multiculturelles, etc. ; les recherches sur la constitution d'un espace confessionnel et les relations entre la langue des religions et celle de la cité débouchent sur des analyses cruciales quant à la distinction entre espace civil et espace confessionnel, enjeu contemporain s'il en est. La convergence est massive avec la réflexion sur l'identité et les identités dans un contexte marqué par la migration de masse, les échanges transnationaux (Transitions, centre Marc Bloch, CERSES), les thématiques du multiculturalisme, de la minorité, de la circulation des savoirs et des cultures, le rapport des sociétés à l'histoire, à la mémoire et les phénomènes de « mémorialisation » (Transitions, Centre de recherches sociologiques et politiques Raymond Aron, CERSES). Plus généralement, il importe d'élaborer un savoir fiable – grâce à des études historiques et archéologiques, mais aussi philologiques, grâce à des traductions et à des éditions de textes – sur les grandes traditions culturelles de l'histoire humaine, la façon dont les savoirs se transmettent de l'une à l'autre : un tel savoir a un impact direct sur la culture dont on prétend se réclamer et sur le monde commun que l'on entend construire (pour l'Occident : latin, gréco-latin, également pénétré d'un héritage arabe, judaïque, indien, etc.).

(2) Objets émergents en philosophie politique et morale contemporaine : de l'écosophie à la bioéthique

La philosophie politique et morale contemporaine se déploie dans des questionnements eux aussi interdisciplinaires (entre sections, et parfois entre instituts), appuyés sur des socles de connaissances relevant de l'histoire de la pensée, qui portent :

- sur le rapport des hommes à la nature, aux animaux non humains et au vivant en général (notamment dans des unités qui ne relèvent pas de la 35 mais accueillent des philosophes, comme le CEFE ou le LAS). On assiste en ce moment à l'émergence d'une « écosophie »

- sur les relations des hommes entre eux en tant qu'êtres sociaux (qu'est-ce qu'une civilisation ? Qu'est-ce qu'une culture ? Comment penser la civilité, la politesse ? Qu'est-ce que la souffrance sociale ? Qu'impliquent le mépris et la négligence et au contraire la reconnaissance ou la considération et le soin ? (par exemple au CERSES, mais aussi dans des unités qui, sans relever de la section 35, accueillent des philosophes : l'UMR Triangle à Lyon, le CURAPP à Amiens, le GSPM)

- sur le rapport de l'homme à son corps, les libertés dont il dispose à son égard, l'inscription sociale du corps, l'expérience de la maladie et les institutions de santé (CERSES, IHPST ; GSPM). Les recherches de « bioéthique » se développent actuellement, selon différents registres, du plus normatif au plus critique, en lien avec un questionnement sur la relation à la philosophie des sciences, médicales et biologiques notamment.

- sur le pouvoir, son exercice, ses représentations, ses institutions et la conflictualité et les dynamiques sociales qui vont de pair avec lui (par exemple, au Centre de recherches politiques Raymond Aron ou au Centre Marc Bloch).

En général, ces axes de recherche sont élaborés et développés en lien indissociable avec :

- une interrogation épistémologique sur la démarche philosophique (analytique, historique, contextualiste, expérimentale, etc.) la plus appropriée à l'objet étudié

- le lien pluri ou inter-disciplinaire avec les autres sciences humaines et sociales ; dans certains cas avec les sciences de la nature (cf. les travaux sur la philosophie et la sociologie morales au CERSES ou sur la psychologie morale à l'Institut Jean Nicod et au CEEC)

- une réflexion sur les catégories de « normes », de « croyances », de « valeur », en lien avec la philosophie morale et le droit (CEEK, CERSES, GSPM).

Il serait purement et simplement aberrant de considérer que ces recherches, parce qu'elles ont pour objet des questionnements liés à l'époque contemporaine, s'effectuent sans lien, si polémique soit-il, avec le corpus philosophique et les théories morales et politiques parfois très anciennes. Tous les styles philosophiques mobilisés par les questionnements contemporains peuvent se lire comme des prises de position méthodologiques et épistémologiques

concernant le rapport aux questions, formes de pensée et catégories du passé : reprise, démarcation, rejet, reconstruction rationnelle à la Rawls, etc. Au-delà de ces enjeux méthodologiques et épistémologiques, on observe aisément comment le questionnement éthique et politique le plus contemporain s'élabore à partir de théories formant le corpus philosophiques traditionnel : pensée stoïcienne, aristotélisme, morale kantienne, utilitarisme benthamien, libéralisme millien structurent la réflexion bioéthique d'aujourd'hui.

Les unités spécifiquement dédiées à la philosophie politique et morale et relevant de la 35, à titre principal ou non, sont en petit nombre. On comptera surtout le CERSES et le Centre de recherches sociologiques et politiques Raymond Aron, auquel on pourra ajouter le centre Marc Bloch (une grande partie des recherches qui y sont menées relèvent de ces champs). Mais il faut remarquer aussitôt que des chercheurs relevant de la section 35 essaient dans des unités qui relèvent d'autres sections SHS, voire d'autres Instituts.

(3) De la cognition comme interface

Le préambule du site du CREA constitue un excellent point de départ pour considérer la question du positionnement des sciences cognitives au sein de la section 35. Il y est dit que les sciences cognitives tirent leur unité dans leur traitement commun des facultés cognitives : un tel traitement considère ces dernières comme « des processus reliés d'une part à des explications causales relevant d'une implémentation neuronale (neurosciences) et d'une incarnation corporelle (robotique) et d'autre part à des descriptions conceptuelles relevant de traditions philosophiques majeures concernant l'esprit, la conscience, l'intentionnalité et le sens.

On comprend que la philosophie – ou la formation philosophique – participe des sciences cognitives aux côtés d'autres disciplines – linguistique, psychologie, mathématique, sociologie, anthropologie, économie, etc. – et qu'elle s'intègre ainsi à la sphère des sciences cognitives. Cette « intégration » n'est pas pour autant synonyme d'une sortie hors de l'univers philosophique. Comme l'indique ce préambule, les sciences cognitives formulent des analyses qui relèvent de problématiques philosophiques on ne peut plus classiques – Qu'est-ce que l'esprit ? Qu'est-ce que la conscience ? Qu'est-ce que l'intentionnalité et le sens ? Elles peuvent être en désaccord avec des thèses formulées au sein de la philosophie, aujourd'hui ou par le passé ; mais elles en partagent pleinement les objets. C'est d'ailleurs ce que souligne encore sur le site du CREA la présentation spécifique des recherches qui y sont menées : « La spécificité du Centre de Recherche en Épistémologie Appliquée (...) est enfin de « revisiter » sur cette base les principaux problèmes fondationnels hérités des doctrines philosophiques de ce siècle (en particulier la phénoménologie). » (<http://www.crea.polytechnique.fr/LeCREA/>).

La présentation de l'Institut Jean-Nicod confirme cette perspective. En exergue du site, figure cette formule : «

Un laboratoire interdisciplinaire à l'interface entre sciences humaines, sciences sociales et sciences cognitives ». Cette formule témoigne d'une rencontre entre plusieurs disciplines dans le traitement des questions ; mais elle renvoie aussi au fait que les sciences cognitives entendent renouveler l'approche d'objets qui ont structuré l'interrogation philosophique de manière pluriséculaire, notamment dans le domaine de la philosophie de la connaissance. Concernant des thématiques aussi classiques pour la philosophie que l'esprit et le langage, l'institut propose des recherches qui convoquent trois disciplines principales, dont la philosophie du langage. La notion de « métacognition » qui désigne le second axe de recherche de l'Institut Jean-Nicod renvoie d'une part à l'idée de l'identité de soi et de la connaissance de soi – on se souviendra en passant du *leitmotiv* de Socrate – et d'autre part à celle d'une auto-évaluation de soi, activité qui s'actualise dans des énoncés de genres divers tels que la croyance, la conviction, le jugement. Enfin, ce pan de recherche inclut l'examen de « sentiments épistémiques » qui ponctuent l'activité cognitive de façon prédictive ou rétroactive et en modulent l'orientation. Le troisième pan de recherche mis en avant par l'Institut Jean-Nicod étend les questions relatives aux actes cognitifs à l'espace social, par exemple pour interroger le comportement des agents économiques. (<http://www.institutnicod.org/>)

De façon générale, les sciences cognitives s'intéressent aussi aux dysfonctionnements des facultés cognitives, rejoignant ici des problématiques en grande partie prises en charge par la philosophie : au sein de la philosophie de la connaissance d'une part et de la philosophie comme médecine de l'âme d'autre part (depuis la constitution du corpus hippocratique et le partage alors opéré entre maladie du corps et maladie de l'âme, entre médecine et philosophie, jusqu'à l'émergence de la psychiatrie).

(4) Les objets numériques

Les modalités de travail et les pratiques de numérisation sont en constante évolution dans notre section. Il faut faire une mention particulière des avancées de la musicologie. La plupart des musicologues travaillent sur le patrimoine, à savoir sur des corpus qui nécessitent prioritairement des compétences dans le domaine de l'archivage, du catalogage, de l'établissement de bases de données et de compétences historiographiques. Les périodes de recherches privilégiées s'échelonnent du Moyen-Âge aux XVIIe et XVIIIe siècles, hormis quelques incursions, plutôt rares et de très grande qualité, dans le moderne et le contemporain (XIXe XXe avec Debussy et XXe avec les écrits des compositeurs). La recherche musicologique française est ainsi internationalement reconnue comme innovante et performante en matière d'éditions, de corpus et de bases de données. Il faudra sans doute renforcer simultanément les recherches dans le domaine des « théories musicales », par exemple, ou de l'interprétation philosophico-philologique des grands répertoires et des courants esthétiques.

(VOIR ANNEXE 2, LA FORCE EDITORIALE DE LA SECTION 35 : REVUES, COLLECTIONS, OUTILS ET CORPUS)

2. Comparaison avec la pluridisciplinarité à l'Université

La section 35 équivaut à plus de 10 sections du Conseil National des Universités (CNU).

Langues et littératures anciennes (section 8),
Langue et littérature françaises (section 9),
Littératures comparées (section 10),
Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (section 11),
Langues et littératures germaniques et scandinaves (section 12),
Langues et littératures slaves (section 13),
Langues et littératures romanes – espagnol, italien, portugais et autres langues romanes (section 14),
Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque et autres domaines linguistiques (section 15),
Philosophie (section 17),
Architectures (ses théories et ses pratiques, arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétiques (section 18),
Épistémologie, histoire des sciences et des techniques (section 72).

L'université, tout particulièrement en France, a ses propres contraintes liées aux enseignements et aux cursus qui constituent autant d'obstacles à l'interdisciplinarité. La section 35 bénéficie de par son positionnement même d'une transdisciplinarité naturelle. On a vu, en particulier, comment les « humanités » fonctionnent en son sein comme un « objet total » qui traverse les disciplines (philologie, génétique, philosophie, littérature, linguistique, anthropologie, histoire, droit, esthétique, fait religieux, musicologie, mathématiques, techniques), les périodes (de l'antiquité aux renaissances et aux appropriations modernes), les espaces et les langues. Ce type d'appréhension des objets par la recherche irrigue l'enseignement, et les laboratoires du CNRS sont des lieux où se forme continûment le lien enseignement-recherche. Mais il est manifeste que l'enseignement (encore moins l'enseignement infléchi par la professionnalisation) ne saurait être la seule justification de la recherche. L'interaction et la complémentarité avec les universités sont donc l'une des préoccupations constantes de notre section.

L'orientation des universités vers un très petit nombre de pôles de recherche, vectorisés par des projets à court terme, court le risque de faire disparaître des disciplines entières. Après la loi sur l'autonomie des universités, les universités apparaissent placées au centre du dispositif, conduisant *de facto* les laboratoires du CNRS à s'inscrire dans un positionnement non seulement transversal, mais périphérique. Loin de s'en désoler, la section 35 choisit de revendiquer ce positionnement, s'appuyant sur le constat d'après lequel, dans les sciences humaines comme dans les sciences de la nature, transversalité et périphérie sont généralement un haut lieu de l'innovation. On pourra donner l'exemple de diverses orientations disciplinaires qui, aujourd'hui, occupent une place « centrale » de l'Université, mais qui ont d'abord été conçues et développées dans les unités de recherche relevant de la section 35. L'étude

génétique des textes, la recherche sur la rhétorique ou les transferts culturels constituent des illustrations éloquentes de ce processus, dans lequel les laboratoires du CNRS jouent un rôle essentiel de création et de conception de références qui deviennent par la suite largement partagées. Il ne s'agit pas pour la section 35 de s'installer exclusivement dans un tel espace, mais d'insister sur sa fécondité et son importance, à côté du centre : la prise de risque qui permet de modifier les paradigmes scientifiques y est possible mieux que partout ailleurs.

II - ENJEUX INTERNES A L'EVOLUTION DE LA SECTION 35 : RECRUTEMENTS, CARRIERES, EVALUATION, COMPLEMENTARITES

1. Recrutements

Le fait sans doute le plus massif est la très grande pression au recrutement subie par la section 35 dans toutes les disciplines et sous-disciplines qui relèvent de son concours. Tandis que la courbe démographique de la section indique sans ambiguïté la nécessité de renouveler le corps de ses chercheurs et de multiplier le nombre de postes ouverts au concours, ces derniers restent en très petit nombre. Aussi la section l'a-t-elle rappelé avec force dans deux motions suite au concours 2010 :

- de façon générale, en demandant une politique de rééquilibrage en faveur des humanités au sein du CNRS et de l'INSHS
- de façon spécifique, en soulignant que l'absence de postes de chargés de recherche de première classe et le petit nombre de postes de chargés de recherche de deuxième classe ouverts aux concours de 2009 et 2010 n'ont absolument pas permis de rendre justice à la qualité des candidats. Sur 180, une trentaine auraient immédiatement mérité leur place dans la recherche française ; seuls 4 d'entre eux ont été admis, conformément au nombre de postes proposés au concours.

La conjoncture actuelle induit des effets peu désirables : d'une part, les chercheurs recrutés sont plus âgés que par le passé, leur dossier étant de fait plus fourni que celui des candidats plus jeunes, dont l'excellence n'est pourtant pas en doute. D'autre part, la pratique du *fléchage* des postes, et à un moindre degré celle du *coloriage*, constituent, dans les conditions présentes, un élément supplémentaire de frustration pour le jury d'admissibilité : lorsque moins de 5 postes sont ouverts au concours, et que 2 sont fléchés ou coloriés, il est impossible de donner toute leur place à des projets originaux et inventifs, mais qui ne correspondent pas aux profils recherchés.

Une proposition très concrète serait que les coloriages - qui doivent régulièrement être issus d'une concertation entre la direction scientifique et les sections, relais des directeurs d'unité - soient proposés pour deux ans, afin de permettre la constitution d'un vivier digne de ce nom.

La section 35 partage l'objectif premier de sa direction scientifique : un taux de remplacement de 1/1. Ces deux

dernières années, le taux s'est élevé à 0,6% pour l'INSHS dans son ensemble, ce qui est très éloigné du taux de 4% de certaines sections relevant d'autres instituts du CNRS. Certains champs de la recherche fondamentale dans les disciplines couvertes par la section 35 vont ainsi, si l'on ne revient pas sur ces choix, très rapidement ; certaines unités se dépeuplent (ainsi l'UMR 8599). Ce taux vaut tout autant pour les ingénieurs (ainsi l'ITEM ou l'IRHT, qui sont absolument prioritaires).

2. Carrières

La récente et relative augmentation du nombre de postes de directeurs de recherche supprime un premier goulot d'étranglement et permet à ce niveau une relative harmonisation entre la carrière des chercheurs et celle des enseignants-chercheurs. Mais la section souligne qu'un second goulot d'étranglement subsiste lors du passage DR2-DR1, et que le nombre de DRCE est tout simplement ridicule, eu égard à la qualité des candidats et de leur production scientifique.

3. Évaluation

Il importe de souligner que la promotion d'un rééquilibrage en faveur des humanités n'est pas seulement une question de chiffres et de nombre de postes ouverts au recrutement. Elle touche aussi aux formes que prennent les travaux des chercheurs de la section, à leurs supports et à l'évaluation dont ils font l'objet. La réflexion menée au sein de la section 35 sur les critères pertinents d'évaluation et de recrutement recèle un débat spécifique sur l'interaction entre l'interrogation philosophique et les recherches scientifiques. En effet, la section est confrontée à une injonction récurrente, celle de proposer des évaluations biennales ou quadriennales et de proposer des promotions (au rang de directeur de recherche notamment) à partir de travaux présentés exclusivement sur un support électronique. Or, les chercheurs évalués par cette section devraient l'être à partir de l'ensemble de leurs travaux, dont la thèse et les ouvrages constituent la part essentielle, qu'on imagine difficilement lire en format électronique. Quelques articles mis en ligne ne suffisent pas à prendre une connaissance correcte de ce type de dossier.

Ce problème se double d'un effet pervers : certains chercheurs font parvenir à la section leurs travaux sur support papier (ouvrage, article, numéro de revue), à leur libre initiative ; mais la commission ne peut les prendre en compte, afin de traiter équitablement tous les candidats, alors qu'elle aurait précisément besoin de prendre connaissance de ces documents pour évaluer les chercheurs de façon informée. Aussi la section réitère-t-elle avec insistance le vœu, exprimé dans une motion votée à l'unanimité lors de sa session de printemps 2009, qu'à l'avenir « *les membres de la commission puissent prendre connaissance d'éléments représentatifs des productions des chercheurs à évaluer. De façon spécifique, en complément à leur dossier électronique, la section souhaiterait que ceux-ci puissent transmettre ouvrages et productions les plus significatifs (5 maximum) et que ces travaux soient envoyés aux deux rapporteurs à l'adresse*

de leur choix ».

Cette demande est d'autant plus légitime qu'elle permet la nécessaire harmonisation avec les pratiques du CNU, qui vient d'obtenir que les dossiers support papier soient exigibles et transmis dans nos disciplines (article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du conseil national des universités, JORF n°0075 du 30 mars 2010).

Plus généralement, les spécificités de l'évaluation propres à la section 35 doivent pouvoir être reconnues sans que la section soit constamment encouragée à adopter le modèle des sciences exactes et des sciences de la vie, caractérisé par l'importance de l'« *impact factor* » et autres indicateurs quantitatifs, la constitution de listes hiérarchisées de lieux de publication (par exemple de revues), le privilège conféré à l'usage de l'anglais comme seule langue de communication scientifique et la préférence donnée à la forme de l'article plutôt qu'à celle de l'ouvrage. Une évaluation de ce type est évidemment inadaptée à la plupart des travaux et des parcours des chercheurs évalués par la section 35 qui, pour autant, envisage les dossiers à partir de critères précis et circonstanciés. Outre le nombre et la qualité des publications (livres individuels, articles de recherche, éditions et traductions de texte, ouvrages collectifs), elle s'efforce d'apprécier l'originalité et le caractère novateur de la recherche, autrement dit la « prise de risque » qu'elle recèle, pour adopter un vocabulaire aujourd'hui courant, le rayonnement international d'un chercheur (mais pas seulement dans le monde anglo-saxon), notamment à travers la traduction de ses ouvrages en langue étrangère et ses séjours de recherche ou d'enseignement à l'étranger, son implication dans l'enseignement et la transmission de sa recherche (nombre de doctorants, de thèses soutenues, de post-doctorants et d'enseignants-chercheurs étrangers accueillis), sa contribution à la valorisation de sa recherche et du domaine dont elle relève, enfin sa participation à l'organisation même de la recherche. La section a la certitude que, dans tous les domaines qui sont les siens, la qualité ne saurait être une propriété émergente de la quantité.

4. Complémentarités et épistémologie du dissensus

La discussion relative aux critères de l'évaluation et aux supports sur lesquels elle est susceptible de prendre appui est un bon révélateur pour appréhender un enjeu de la section relatif à la diversité de sa composition. Le précédent rapport mentionnait déjà des difficultés spécifiques qui restent d'actualité. Le nombre de postes accordés aux candidats spécialistes en sciences cognitives et les méthodes d'évaluation de la section 35 considérées du point de vue de ces sciences ont récemment fait l'objet d'un débat nourri. Les deux points, souvent confondus dans la discussion, doivent être distingués.

D'une part, certains ont affirmé que le classement proposé par le jury d'admissibilité ces dernières années n'a pas fait suffisamment de place aux recherches en sciences cognitives. Les chiffres mettent en doute une telle affirmation. En 2010, 4 postes de chargé de recherche

de deuxième classe étaient proposés au concours, dont un sur un profil coloré sans rapport avec les sciences cognitives. Ce poste a été pourvu, tandis que les trois autres ont été attribués à un candidat littéraire et à deux candidats de formation philosophique, l'un philosophe de sciences, l'autre spécialiste de philosophie médiévale. En 2009, sur les deux postes offerts au concours de chargé de recherche de deuxième classe, le candidat classé 1er par le jury d'admissibilité (et maintenu comme tel par le jury d'admission) était en revanche un spécialiste des sciences cognitives. Compte tenu du faible nombre de postes offerts au recrutement et de la diversité des disciplines réunies dans la section 35, il ne semble pas qu'un recrutement sur six en deux ans relève de l'injustice la plus flagrante. Notons qu'aucun musicologue n'est entré ces deux dernières années au CNRS à ce grade. De façon plus générale, nombre de domaines philosophiques ou littéraires n'ont pas non plus été couverts par les recrutements de ces deux dernières années, par exemple l'histoire des sciences. Enfin, si l'on adopte un regard extérieur à la seule section 35, on remarquera que les sciences cognitives peuvent également recruter leurs chercheurs dans d'autres sections, la section 34 et la CID 44, possibilité que d'autres spécialités n'ont pas.

Au delà de la question du recrutement, les spécialistes en sciences cognitives se singularisent au sein de la section 35 par le privilège qu'ils tendent à conférer, dans l'évaluation, aux publications sous forme d'article, dans des revues internationales et classées. En outre, certains styles ou manières de faire de la philosophie, notamment l'histoire de la philosophie, ne leur semblent pas toujours recevables. Cette discussion s'inscrit dans le débat philosophique international depuis une vingtaine d'années. En France, c'est au CNRS qu'elle se mène, à l'intérieur des unités de recherche de la section 35.

Deux attitudes semblent se faire jour dans la discussion relative à la place des sciences cognitives au sein de la section 35. Percevant leurs objets de recherche et leurs critères d'évaluation comme incompatibles ou étrangers à ceux de la section 35, certains estiment que les sciences cognitives devraient être pourvues d'une section à part entière, le cas échéant inter-instituts. Elle couvrirait un vaste domaine allant des neurosciences intégratives à la philosophie de l'esprit, en interaction avec l'épistémologie et la philosophie des sciences. D'autres considèrent que le fonctionnement d'un véritable atelier de pluridisciplinarité – comme l'est la section 35 – peut occasionnellement créer des difficultés d'évaluation, mais que ces dernières sont surmontées dès lors qu'une égalité de principe des formes de savoir, des méthodes et des épistémologies, des orientations thématiques, et des critères d'évaluation est acceptée par tous les membres de la commission. Ils estiment également que les objets des sciences cognitives renvoient souvent à des questions anciennes transformées et modulées par des données scientifiques nouvelles. Dans cette perspective, les tensions théoriques, plutôt que d'être appréhendées comme des signes d'incompatibilité, sont sources de débats constitutifs de l'intérêt et de l'originalité de la section 35. Elles permettent une réflexion épistémologique sur l'articulation entre science et philosophie, et entre philosophie analytique et philosophie continentale ou herméneutique, caractéristique de la

recherche française, voire de la *French theory*, dans ce qu'elle a de plus novateur et de mieux apprécié au sein du paysage mondial. C'est donc pour des raisons tant pratiques que théoriques que dans sa majorité la section 35 ne souhaite pas voir ses frontières redéfinies.

III - LA SECTION 35 FACE A LA POLITIQUE GENERALE DE LA RECHERCHE : QUATRE « IMPERATIFS » EN QUETE DE SENS

1. Réforme et impératif d' « adaptation » au nouveau paysage de la recherche

Plusieurs aspects doivent être abordés dans cette rubrique, qui sont autant d'enjeux pour la section, présents et à venir.

(1) La section 35 et les universités

Au regard des relations entre le CNRS et les universités, la section 35 a résolument choisi de ne pas jouer une institution contre une autre. Elle a pris l'initiative d'ouvrir, dès l'automne 2009, une réflexion concertée avec les partenaires universitaires afin de penser ensemble les lignes directrices et les moyens d'action des chercheurs et enseignants-chercheurs dans un paysage de la recherche profondément bouleversé. Les deux finalités affichées par le ministère, avec lesquelles nous ne saurions être en désaccord, sont : les économies d'échelle, la visibilité internationale. L'alliance et la coordination du CNRS et des universités consiste d'abord, pour la section 35 en accord avec ses partenaires des universités (comme avec ceux des ENS, de l'EHESS ou de l'EPHE), à refuser la réduction des organismes de recherche à une somme de « moyens humains » et la disparition du chercheur au profit de « temps de recherche » distribués par bribes aux uns et aux autres. Elle entend poursuivre son effort de développer à ce sujet une réflexion concertée avec les partenaires universitaires, en abordant notamment la question de l'évaluation, qui passe par l'harmonisation des procédures et des calendriers.

Elle prête également toute attention à des problèmes rencontrés quotidiennement dans l'interaction entre CNRS et universités ; ainsi, la section 35 est soucieuse du devenir des délégations (les universitaires, tout comme les chercheurs du CNRS, ont le sentiment largement partagé d'une opacité et d'une inéquité de la procédure), des détachements (pas de concours officiellement ouvert étant donné le faible nombre de postes, mais un « concours officieux » depuis 2008) et, informée par les partenaires universitaires plutôt que par les canaux propres du CNRS, elle se préoccupe du dispositif d'attribution des chaires d'excellence qui, en l'état, s'avèrent très coûteuses pour l'université et répondent mal, à la différence des délégations, à la nécessité d'organiser, pour les enseignants-chercheurs en poste (et chargés de tâches administratives et d'enseignement), de véritables périodes exclusivement dévolues à la recherche.

(2) La section 35 et l'AERES

L'espace de la recherche, de son financement et de son évaluation, s'est également drastiquement modifié et complexifié depuis quelques années. Les fonctions de la section 35 en tant que telle et le travail des chercheurs tendent corrélativement à se transformer. Toute la question est de savoir si ces évolutions peuvent contribuer, et non pas nuire, au travail de recherche, et à quelles conditions. Nous sommes passés d'un mode de fonctionnement où l'évaluation des structures de recherche et de ses membres relevait des sections du Comité National, à un mode d'évaluation scindé en deux parties : l'AERES, Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, créée en 2006, évalue les structures tandis que le Comité National continue à évaluer les chercheurs et rend des « avis de pertinence » sur les structures ou propose à sa direction scientifique des évaluations les concernant dont le statut ne saurait désormais être clair. On notera que l'AERES n'a dans son évaluation propre des structures pas vocation (ni droit) à évaluer la prospective. C'est donc sur un passé coupé de ses acteurs et coupé de son avenir que porte l'évaluation des laboratoires du CNRS par la nouvelle Agence.

En lien avec la communauté des universitaires représentée par la CPCNU (Conférence des Présidents du Conseil National des Universités) et de la communauté des chercheurs qui se reconnaît dans la CPCN (Conférence des Présidents du Comité National, CNRS), la section 35 s'interroge sur le bien-fondé d'une telle partition et souhaite que soit menée dès à présent une réflexion concertée sur l'articulation entre les différentes instances évaluatives. Elle appelle à un travail en synergie, impliquant que l'AERES, d'ailleurs en conformité avec son décret fondateur, s'appuie sur les instances d'évaluation des « établissements et organismes » que sont la CNU et le CN. Un certain nombre de points doivent tout particulièrement être discutés : critères de l'évaluation, bien sûr, mais aussi modalités de structuration des instances (par l'élection et la nomination) ainsi que rôle de chacune d'elles, rythme de l'évaluation, harmonisation des calendriers d'évaluation (notamment de la fiche CRAC, éventuellement remplacée — mais en aucun cas doublée — par la fiche RIBAC, et des évaluations biennales/quadiennales), spécificités de l'évaluation en contexte de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité.

(3) La section 35 et l'ANR

L'autre versant de la transformation de l'espace de la recherche ces dernières années tient à la question du financement de la recherche. La création de l'ANR, Agence nationale de la recherche (également en 2006), joue un rôle prépondérant dans cette évolution. Si l'on replace cette création dans la politique générale de la recherche impulsée par le gouvernement depuis 2006 (loi Pacte pour la Recherche du 18/04/2006), il convient d'observer que la tendance de fond consiste à fragiliser l'un des traits constitutifs de la recherche française, à savoir la possibilité pour les chercheurs recrutés au CNRS d'initier et de développer des programmes de recherche de long terme, innovants et exigeants. Les trois aspects

sont liés. Nombre de chercheurs européens et états-uniens nous envient cette possibilité. Elle explique en grande partie la dimension d'attractivité des organismes français de recherche aux yeux des chercheurs étrangers, nombreux à présenter chaque année leur candidature et nombreux à y être recrutés (25 ou 27% d'étrangers pour le CNRS). Or, la politique actuelle de financement de la recherche, dont l'ANR est un pilier central, consiste à favoriser une budgétisation fragmentée et de court terme, « au projet » : les chercheurs consacrent dès lors un temps très, et souvent trop, important à rédiger des « projets » plutôt qu'à exercer leur cœur de métier. Ces projets leur permettent, s'ils sont sélectionnés, de financer la réalisation de quelques-uns de leurs travaux, mais sur un temps bref et pas nécessairement renouvelable, et de recruter des (post-)doctorants, mais de façon toujours provisoire. Autrement dit, les chercheurs relevant de la section 35 du CNRS, comme les autres, se voient de plus en plus soumis à une logique du court terme et à une multiplication des formes de précarité, court terme et précarité dont ils savent bien l'effet néfaste sur la qualité et l'originalité de leur travail.

Sans rejeter l'intérêt de financements plus ponctuels, notamment pour des projets émergents, la section 35 préconise fortement le maintien d'un financement de la recherche qui permette à celle-ci de se déployer dans le long terme, sans être contrainte par des programmes qui relèvent du prêt-à-penser et imposent de produire des résultats à brève échéance.

2. Orientation thématique de la recherche et impératif d'« actualité »

La politique de financement de la recherche pratiquée par l'Agence nationale de la recherche n'est pas seulement un vecteur de transformation de la temporalité dans laquelle se déploient les recherches. Elle se déploie aussi dans une orientation thématique — même s'il existe chaque année une part d'appels à projets non thématiques — qui détermine de fait des orientations privilégiées en termes d'objets de recherche. La section 35 est ainsi régulièrement conviée, comme les autres sections de l'INSHS, à répondre aux enjeux sociétaux du temps présent, à se soucier des questions d'actualité et à définir à partir de ces enjeux et questions le contenu des recherches menées en son sein. Cet impératif d'« actualité » suscite plusieurs commentaires. Tout d'abord, on remarque qu'il ne peut être dépourvu d'une certaine efficacité dans un contexte où nombre de chercheurs sont durablement contractualisés en CDD. Ensuite, il fait partie des éléments qui, au même titre que le financement à court terme, contraignent les chercheurs à travailler sur des objets qui peuvent changer du jour au lendemain, sans nécessité intrinsèque, précisément au gré de l'actualité et de la volonté politique. Enfin et surtout, il asservit la recherche à un processus de définition de ses objets qui l'empêche de jouer le rôle que l'on est en droit d'attendre d'elle lorsqu'elle fait l'objet d'un financement public : à savoir éclairer de façon critique, pertinente, nouvelle l'histoire présente et passée des sociétés, proposer des interprétations innovantes et des hypothèses inédites pour rendre compte de tel ou tel phénomène, théorique ou pratique ; constituer un lieu

privilegié où la culture des sociétés vit, se déploie, se transmet et se pense. Cet enjeu « sociétal » peut donc être *de facto* intégré et intériorisé, notre rapport le montre, mais à la condition expresse qu'il soit ajusté, transformé, réinventé autant que de besoin.

De ce point de vue, la section 35 préconise, en rupture avec les orientations actuelles de la recherche par le « haut », par la seule décision politique, la réaffirmation d'une indépendance de la recherche et le refus de son instrumentalisation. Dans le même ordre d'idées, elle regrette qu'en regard aux sciences de la vie et aux sciences exactes, on conçoive trop souvent des collaborations qui cantonnent les sciences humaines à un rôle d'enrobage éthique ou de supplément d'âme ; elle s'offusque de ce que le rôle des sciences humaines et sociales soit aujourd'hui redéfini dans un sens exclusivement destiné à expliquer ou justifier, auprès du public, les orientations des sciences exactes et des sciences de la vie. Enfin, elle met en cause le principe qui consiste à distinguer, eu égard aux « enjeux sociétaux », des objets de recherche légitimes et actuels et d'autres illégitimes et surannés : non seulement certains thèmes qui peuvent apparaître, au vu d'un jugement rapide, comme dépourvus d'intérêt immédiat ou futur, constituent parfois les détours nécessaires pour apporter un éclairage inédit à une situation présente ; mais il n'existe par ailleurs pas de position surplombante qui permette d'anticiper la pertinence d'une recherche au regard de son actualité présente et future. De ce point de vue, la section 35 estime que l'orientation thématique *via* le financement de la recherche est un principe de fonctionnement discutable, surtout s'il est généralisé.

3. Langues de la recherche et impératif d'« internationalisation »

Les chercheurs sont par ailleurs invités à se montrer soucieux de la diffusion et de la reconnaissance internationale de leurs travaux à travers diverses injonctions que l'on peut réunir sous l'impératif d'« internationalisation ». Ce souci de diffusion et de reconnaissance internationale, et plus largement de partage mondial des hypothèses, des idées et des paradigmes interprétatifs est une pratique bien fondée.

Notre question est la suivante : en quelle langue doit s'exprimer la recherche menée au CNRS ? Les chercheurs se voient-ils dotés des moyens adaptés à la politique internationale de la recherche préconisée par leur organisme ? Comme le soulignait déjà le rapport de conjoncture précédent, il importe de faire en sorte que le français puisse continuer à jouer son rôle de langue de communication scientifique. Le recours à l'anglais, souvent recommandé, ne doit pas se faire au détriment du français et il ne doit pas non plus s'entendre à l'exclusion d'autres langues. En bref, tant pour la littérature que la philosophie, la possibilité de s'exprimer et de penser en plus d'une langue apparaît essentielle aux yeux de la section 35.

Tout en reconnaissant l'effort du CNRS pour favoriser l'internationalisation de la recherche menée au sein du CNRS, à travers des outils comme HAL ou le TGE Adonis en cours de développement, la section préconise

qu'une aide financière conséquente et substantielle soit en outre accordée aux chercheurs pour la traduction de leurs travaux (via des dotations budgétaires *ad hoc* aux structures de recherche et aux revues) et le cas échéant à leur diffusion sur *internet* (bien entendu, lorsque ces travaux ne sont pas soumis à des droits). Elle préconise également qu'une aide conséquente soit mise en place ou développée pour la confection et la gestion des dossiers lourds, liés en particulier à l'Union Européenne, y compris pour la traduction de ces dossiers en anglais (ou plutôt selon le *globish* en vigueur). Elle souhaite que les modalités d'évaluation de ces dossiers soient rediscutées en fonction des disciplines (*l'impact factor* de Claude Lévi-Strauss est toujours susceptible d'être inférieur à celui de Faurisson) et qu'un lobbying *bottom-up* efficace soit mis en place par le CNRS en Sciences Humaines et Sociales.

(VOIR ANNEXE 3 : L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DE LA SECTION 35, EXEMPLES).

4. Rémunération de la recherche et impératif d'« excellence »

Comme les autres sections du Comité national, la section 35 a été confrontée, entre autres impératifs d'excellence (Campus d'excellence, EquipEx, LabEx,) à la question de la prime dite d'« excellence scientifique » (PES). Sur ce sujet, elle a d'abord adopté une motion lors de sa session de l'automne 2009, qui explicite son désaccord de principe avec la logique de la prime d'excellence scientifique mise en place par le gouvernement. Avec la CPCN, elle a souhaité en souligner avant tout les effets pervers : promotion d'une minorité d'individus au détriment des équipes, montant disproportionné par rapport aux salaires et pour une durée parfois indéterminée. Elle a également dénoncé les modalités d'attribution de la prime alors envisagées (arbitraire des critères, suivisme de prix déjà attribués et pourvus, délégitimant l'organisme et ne tenant aucun compte des disparités disciplinaires). Lors de la session d'automne 2009, elle a décidé de surseoir à la proposition de médailles de bronze et d'argent et prôné qu'à défaut d'une réelle revalorisation de la carrière des chercheurs, cette prime soit attribuée à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS et pallier le niveau scandaleux des salaires d'embauche. Elle continue à considérer que la prime ne saurait tenir lieu de revalorisation salariale et la trouve inadaptée aux exigences de la recherche scientifique, qui relève d'abord d'un travail collectif mené au sein d'une équipe. Elle invite de nouveau la direction à attribuer la PES aux entrants CR, au moment de leur titularisation.

Impératifs d'« adaptation », d'« actualité », d'« internationalisation » et d'« excellence » : la section 35 s'inscrit en porte-à-faux avec ces impératifs lorsqu'en vérité, ils véhiculent un discours d'asservissement de la recherche et jettent le soupçon sur ses acteurs, tour à tour accusés d'être rétrogrades et en marge de la réalité, de perdre leur temps à des recherches sans intérêt pour la société, de gaspiller l'argent public, de s'auto-évaluer selon des procédures opaques et peu équitables ou encore d'être invisibles sur la scène internationale.

D'une manière générale, la prolifération des financements orthogonaux aux laboratoires, que ces financements soient liés à des projets portés par des individus (sur le plan national comme sur le plan européen), ou qu'ils soient liés à une politique de site au détriment d'une réelle cohérence scientifique (LabEx), ne peut que provoquer à court terme l'éclatement des structures actuelles de la recherche, non seulement dans ce qu'elles ont de discuté (et de perfectible), mais dans ce qu'elles ont de plus excellent et de plus performant. La section 35 met solennellement en garde sa gouvernance qui risque aujourd'hui de jeter le bébé avec l'eau du bain.

IV - PRECONISATIONS

1. La section met particulièrement en garde contre un guichet unique, ministériel par exemple, donnant accès de fait à une majorité des financements.

2. Elle recommande d'harmoniser les pratiques et les calendriers de l'évaluation avec ceux des universités, et de repenser la meilleure synergie possible avec l'AERES, qui inclut une redistribution des compétences avec le Comité national et le Conseil National des Universités.

3. Elle attire l'attention sur l'importance cruciale des post-doctorats. Elle souhaite qu'ils soient rétablis au CNRS de manière claire et lisible, et souligne que l'on ne saurait se contenter des CDD de l'ANR. Une concertation est absolument nécessaire avec les Instituts d'Etudes Avancées, la Mairie de Paris (qui fournit souvent l'essentiel de nos postes de post-doctorants), les grandes fondations (par exemple la fondation des Treilles, qui donne des « prix » tenant lieu de bourses non imposables). Un statu quo serait extrêmement dommageable aux post-doctorants français, qui sont aujourd'hui contraints de s'expatrier durablement, voire définitivement, au lieu d'enregistrer une expérience à l'étranger. Bref, il est urgent de prendre conscience que nous favorisons aujourd'hui la fuite des cerveaux.

4. Elle recommande de pallier la dispersion géographique et l'effet d'émiettement liés à la nouvelle cartographie universitaire ainsi qu'à la multiplication des nouvelles structures (PRES, laboratoires d'excellence, etc), et de dépasser une compétition dommageable à la visibilité internationale du CNRS, en favorisant d'autres types de coopération comme, par exemple, les réseaux thématiques. On peut prendre l'exemple du RTP « Humanités classiques » en cours de création, qui comprend les disciplines suivantes : philosophie antique, littératures anciennes, philologie, linguistique, archéologie, anthropologie, histoire ancienne, histoire du fait religieux, histoire de l'art et iconographie, histoire et théorie des droits antiques, et rassemble des équipes de statut différent (EA, UMR, UPR, UPS) pour permettre la collaboration entre des établissements autonomes (CNRS, EHESS, ENS Ulm, EPHE, universités de Lille I & de Lille III, universités de Paris I, Paris III, Paris IV & Paris VII, Université de Saint-Étienne) afin de constituer un pôle d'expertise et de recherche de niveau international. D'une manière générale, il faut éviter les effets pervers d'une logique de site indifférente ou orthogonale à la logique scientifique.

5. Elle préconise de faciliter et de structurer la recherche, en redéfinissant par exemple de nouvelles CID, autour d'objets émergents au croisement des disciplines : ainsi « traduction-transmission-numérisation », ou, parce que c'est un objet qui n'a pas aujourd'hui encore émergé en France au plus haut niveau théorique et scientifique, les études de genre.

6. Enfin, la section constitue un cadre particulièrement propice au développement de grands projets d'édition, qu'il s'agisse de programmes d'éditions savantes, papier ou numérique, de traductions, de constitution d'outils, par exemple des banques de données et des dictionnaires, dont la réalisation réclame de longues années et le plus souvent un engagement collectif et interdisciplinaire. On constate au vu de l'ANNEXE 2 (recensement encore provisoire mais très impressionnant) que la section 35 est l'une des premières forces éditoriales françaises, et pas seulement comme partenaire privilégié des éditions du CNRS ou d'éditions universitaires souvent confidentielles. La collaboration avec les entreprises (nos « contrats ») est ainsi assurée tout naturellement de manière exceptionnellement solide et sans coupure entre le tissu national et international. On peut même dire que le CNRS constitue structurellement, via l'ensemble du corps de ses chercheurs (et non par les aides ponctuelles qu'il peut accorder à telle ou telle revue ou tel ou tel ouvrage), l'aide la plus massive apportée à l'édition privée française, à côté du CNL. L'une des préconisations essentielles de la section est que l'INSHS et le CNRS en prennent conscience, en reconnaissent toute l'importance, et mènent une politique de concertation globale avec les partenaires publics et privés, au moins dans certains domaines précis : aide aux revues, traduction, numérisation et mise en ligne, grands corpus, outils, publications bi- ou plurilingues. Le grand emprunt constitue une occasion favorable pour une telle remise à plat, avec répartition/reconnaissance des compétences et mise en synergie des moyens. La section préconise donc très concrètement :

a) une rencontre rapide, puis l'établissement de liens institutionnels réguliers, entre l'INSHS (et plus largement le CNRS), les représentants des éditeurs, des grands outils (Adonis, Hal), le CNL, la DGLFLF, la BNF sur tous les sujets relatifs à la numérisation et à la traduction ;

b) une première manifestation au Salon du Livre, organisée par le CNRS, pour rendre visible le rôle des chercheurs dans le monde éditorial (dont les Editions du CNRS ne constituent qu'une faible partie), sous forme d'expositions et de rencontres thématiques entre chercheurs et éditeurs.

Il importe de favoriser du même geste la publication de recherches originales en français, leur traduction en anglais et/ou en d'autres langues choisies au cas par cas, leur numérisation et indexation et leur mise en ligne simultanée en plusieurs langues. C'est à ce prix seulement que l'on engagera le cercle vertueux permettant de favoriser la recherche en langue française, ou le français comme langue de la recherche, et sa valorisation dans les classements mondiaux, via l'anglais comme langue au moins provisoire de la présence internationale et de

la communication mondialisée. Cette valorisation-là est déterminante pour notre recherche en sciences humaines et sociales.

ANNEXES

ANNEXE 1

COMPOSITION DE LA SECTION

1. Types d'unité

Parmi les 49 unités qui composent la section, 35 en relèvent à titre principal. De ce point de vue, la section se situe dans la moyenne, les 40 sections du CNRS pourvoyant chacune entre 1% et 5% de son effectif total. 26% des chercheurs évalués par elle appartiennent à une unité qui a une autre section principale (la moyenne au CNRS, toutes sections confondues, étant de 35%).

Les structures de recherche sont de nature diverse : si l'on s'en tient aux unités qui relèvent de la section 35 à titre principal, on compte 1 EAC, 1 FR, 1 FRE, 3 GDR, 1 UMI, 19 UMR, 1 UPR, 1 UPS, 7 USR. Les unités qui relèvent d'une autre section à titre principal se distribuent quant à elles pour l'essentiel en UMR (au nombre de 8), ainsi qu'en 2 UMS, 1 UPR, 2 UPS et 1 USR.

Certaines de ces unités s'inscrivent dans une politique de recherche commune avec les 22 Maisons des Sciences de l'Homme constituées en réseau depuis 2006. Environ la moitié des effectifs de l'INSHS est engagée dans une telle politique qui vise à la fois l'ancrage territorial, le développement d'une identité scientifique spécifique et la coopération internationale (cf. <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/MSH.htm>). Pour ce qui concerne la section 35, cependant, seule une unité, l'UMS 3108 (Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand), s'inscrit dans un tel réseau.

2. Localisation

Pour les 49 unités, la cartographie fait écho à la structure encéphalique de la société française et à l'étranger, correspond à une répartition fortement tributaire des relations internationales de la France.

Sur le territoire français

31 unités sont localisées à Paris ou en région parisienne, pour la plupart des UMR (27). 11 unités se répartissent dans les régions, hors Île-de-France : Clermont-Ferrand (1), Lyon (3), Montpellier (1), Aix-en-Provence (1), Poitiers (1), Tours (1), Brest (1), Villeneuve d'Ascq (1), Nancy (1). La section 35 comprend que dans la présente conjoncture notre organisme ne puisse multiplier les laboratoires, mais elle souhaite servir de moteur, de lien, et d'appui pour la création de nouvelles unités en province lorsqu'un ensemble de recherches se dégage et qu'un projet innovant parvient à maturité dans une région

où aucun laboratoire n'existe.

À l'étranger

Les unités installées à l'étranger sont des USR (unité de service et de recherche), à l'exception d'une unique UMI (unité mixte internationale), qui relève d'un accord entre le CNRS et la l'Université de New York. La création des USR est en grande partie liée au contexte politique et historique. Ainsi, la Maison française d'Oxford est mise en place au lendemain de la seconde guerre mondiale ; l'Institut français de Pondichéry a été institué à la faveur du traité de cession des établissements français en Inde (1955) ; le Centre Marc Bloch, centre franco-allemand de recherche en sciences sociales, est créé au lendemain de la chute du Mur de Berlin (1992, inauguration 1994).

De façon plus générale, à l'heure actuelle, l'ensemble des unités localisées à l'étranger relève de la collaboration entre le Ministère des affaires étrangères et le CNRS. Un accord a été signé en 2007, reconnaissant à 20 des 27 Instituts Français de Recherche à l'étranger le statut d'Unité Mixte de Recherche à l'Etranger du MAE et du CNRS (UMIFRE). Les UMIFRE ont vocation d'être des laboratoires virtuels à l'image des Laboratoires Internationaux ou Européens Associés (LIA/LEA) du CNRS qui réunissent autour des IFRE les unités métropolitaines du CNRS participant à leurs programmes de recherche.

Cette co-implication du CNRS et du Ministère des affaires étrangères vaut pour les autres USR : l'USR 3331 Asie orientale créée en 1991 (par transformation d'une structure préexistante, l'antenne de Sinologie née en 1978) ; l'USR 3131, Institut français d'études anatoliennes ; l'USR3060, Centre franco-russe de recherches en sciences humaines et sociales de Moscou ; et la toute récente USR337-Amérique latine, qui regroupe depuis janvier 2010 l'Institut Français d'Etudes Andines et le CEMCA Amérique centrale (Centro de estudios mexicanos e centroamericanos).

La plupart des unités localisées à l'étranger hébergent de façon temporaire des recherches, soutenant financièrement des projets, accueillant les chercheurs français dont les travaux impliquent un séjour sur place. Elles contribuent aussi au maintien d'échanges parfois anciens entre les chercheurs du pays dans lequel elles sont implantées et les chercheurs français, via – par exemple à Moscou, Oxford ou Berlin - la mise en place d'une bibliothèque, de programmes éditoriaux, de séminaires. Certains axes de recherche privilégiés émergent dans la plupart d'entre elles et structurent le travail de recherche. 7 axes ont ainsi été retenus par l'UMI de New-York : naissance du savoir, érudition antique, post-colonialisme et lumières, modernités plurielles et transnationales, mémoire et mémorisation, traduction et traductibilité, corps, esprit et conscience ; pour sa part, le centre Marc Bloch s'organise autour de 4 thématiques principales : exercices et représentations du pouvoir ; reconfiguration des espaces en Europe ; savoirs et pratiques ; philosophie et théorie sociale.

L'internationalisation de la recherche française appelée de ses vœux par la direction du CNRS passe en particulier par ces unités hors des frontières, qui permettent de nouer des relations scientifiques fortes et adaptées.

Leur maintien ou leur implantation relèvent de choix stratégiques : importance des Etats-Unis et de la Chine pour notre visibilité, importance de la francophonie, de la Méditerranée, des mondes africains, sud-américain, indien et arabe pour le maintien et le développement de zones d'influence et de réciprocité.

Enfin, il faut noter que les relations internationales de la recherche reposent tout autant sur des liens de chercheur à chercheur, d'équipe à équipe, formalisés ou non dans des conventions de coopération ou des programmes de recherche communs. Cette part-là, peut-être moins visible institutionnellement, n'en est pas moins essentielle et du point de vue d'une politique internationale de la recherche, c'est l'ensemble de ces éléments – unités à l'étranger, conventions de recherche et programmes internationaux, liens individuels et collectifs de recherche – qui doit être cartographié et mis en cohérence (Voir ANNEXE 3).

Tableau récapitulatif : nature, nombre et localisation des unités de recherche

| | | |
|---|----|--|
| EAC : équipe d'accueil conventionnée | 1 | Paris |
| FR : fédération de recherche | 1 | Île de France |
| FRE : formation de recherche en évolution | 1 | Paris |
| GDR : groupement de recherche | 3 | Paris (2), Lyon (1) |
| UMI : unité mixte internationale | 1 | New-York (USA) |
| UMR : unité mixte de recherche | 27 | Paris (17), Île de France (1) Lyon (2), Montpellier (1), Aix-en Provence (1), Poitiers (1), Brest (1), Tours (1), Nancy (1), Villeneuve d'Ascq (1) |
| UMS : unité mixte de service | 2 | Paris (1), Clermont - Ferrand (1) |
| UPR : unité propre de recherche | 2 | Paris (1), Île de France (1) |
| UPS : unité propre de service | 3 | Paris (2), Île de France (1) |
| USR : unité de service et de recherche | 8 | Russie (1), Grande-Bretagne (1), Allemagne (1), Turquie (1), Inde (1), Chine (1), Mexique (1) |

ANNEXE 2

LA FORCE EDITORIALE DE LA SECTION 35 REVUES, COLLECTIONS, OUTILS ET CORPUS

1. Revues et périodiques qu'un ou plusieurs membres (chercheurs et/ou ingénieurs) de la section 35 dirige, co-dirige, ou à l'un des comités duquel il appartient (comité scientifique, comité de rédaction, comité éditorial, etc.)

[Ce tableau a vocation à être complété]

Total = 204

2. Séries et collections dirigées ou co-dirigées par un ou plusieurs chercheurs de la section 35.

[Ce tableau a vocation à être complété].

Total = 154

3. Corpus, outils et bases de données dirigés ou développés par les chercheurs et/ou les ingénieurs de la section 35

[Ce tableau a vocation à être complété].

Code couleur pour 3

Productions numérisées, disponibles sur internet

Dictionnaires

Editions d'outils de musicologie, créations musicales

Total = 218

Tableau excel joint

ANNEXE 3

L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DE LA SECTION 35,

EXEMPLES

Le réseau international tissé par les unités de recherche de la section 35 est tout à fait impressionnant et devrait pouvoir répondre au souci de l'internationalisation de la recherche.

Pour ne citer que quelques exemples,

- l'UMR 8547 collabore avec l'Université de Montréal, participe à divers contrats ANR qui impliquent des collaborations internationales avec l'Université de Leipzig et à des programmes avec la Villa Vigoni (Italie), le Centre Marc Bloch de Berlin et le Freiburger Institute for advanced studies. Elle est en lien avec les Archives Husserl de Fribourg et celles de Louvain. Elle a un réseau de collaboration avec les institutions suivantes : Université de Munich, Collegium Phaenomenologicum de Wuppertal, Archives Patocka de Prague, Centre de recherches phénoménologiques de l'Université de Liège, universités Saint-Louis à Bruxelles, Département de philosophie de la Sapienza à Rome, Université de Chicago et de Northwestern.

- L'UPR 841 travaille en collaboration avec l'Union académique internationale, la Bibliothèque du Vatican, la Bibliothèque royale de Belgique, le Huygens Institut, la Società Internazionale per lo Studio del Medioevo Latino, la Bibliothèque nationale de Hongrie, l'Université de Rome, de Parme, de Chieti, de Naples, le Patriarcat eocuménique d'Istanbul, le patriarcat syro-catholique de Charfel au Liban, etc.

- L'Institut Jean-Nicod est pour sa part membre de plusieurs sociétés : la European Society for Analytic Philosophy, la European Society for Philosophy and Psychology, la Société de Philosophie Analytique, l'International Cognition and Culture Institute, le European Network of the Philosophers of Language, Semantics & Philosophy in Europe, Semantiknetzwerk, l'Association for the Scientific Study of Consciousness, Consciousness. Il entretient aussi des relations privilégiées avec les universités de Lund, Nottingham, Barcelone, Londres, Berkeley, Leipzig, St Andrews, NYU Rutgers, Oslo,

Stanford, Bochum, LSE, Macquarie, Bruxelles, Oxford, Genève, Amsterdam, Turin. A évoquer ? question de stratégie

- L'UMR 5037 a développé un maillage de relations internationales extrêmement dense : Allemagne (6 collaborations), Belgique (1), Espagne (11), Royaume-Uni (7), Italie (13), Pays-Bas (5), Portugal (2), Suisse (3), Etats-Unis (11), Canada (5), Mexique (6), Afrique du Sud (2), Liban (3), Japon (2).